

**ANSD**

REPUBLIQUE DU SENEGAL

MINISTRE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU PLAN

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE  
ET DE LA DEMOGRAPHIE

# SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE DU SENEGAL EN 2013

**FEVRIER 2016**

**Directeur Général, Directeur de publication**
**Aboubacar Sédikh BEYE**

Directeur Général Adjoint	Babacar NDIR
Directeur des Statistiques Economiques et de la Comptabilité Nationale	Mbaye FAYE
Directeur des Statistiques Démographiques et Sociales P.I.	Papa Ibrahima S. SENE
Directeur du Management de l'Information Statistique	Mamadou NIANG
Directeur de l'Administration Générale et des Ressources Humaines P.I.	Djibril Oumar LY
Agent Comptable Particulier (ACP)	Yatma FALL
Chef de la Cellule de Programmation, d'Harmonisation, de Coordination Statistique et de Coopération Internationale P.I.	Mam Siga NDIAYE

**COMITE DE LECTURE ET DE CORRECTION**

Seckène SENE, Amadou FALL DIOUF, Mamadou BAH, Mamadou DIENG, El Hadji Malick GUEYE, Alain François DIATTA Atoumane FALL, Abdoulaye Mamadou TALL, Ndeye Aida FAYE TALL, Jean Rodrigue MALOU, Bintou DIACK, Ramlatou DIALLO, Oumar DIOP, Abdoulaye FAYE, Adjibou Oppa BARRY, Ndeye Binta DIEME COLY, Saliou MBENGUE, Thiayédia NDIAYE

**COMITE DE REDACTION**

0. PRESENTATION DU PAYS	Amadou FALL DIOUF
1. DEMOGRAPHIE	Mahmouh DIOUF
2. MIGRATION INTERNATIONALE	Awa CISSOKO
3. EDUCATION	Adjibou Oppa BARRY
4. EMPLOI	Jean Rodrigue MALOU
5. SANTE	Atoumane FALL
6. JUSTICE	Jean Pierre Diamane BAHOM et Maguette SARR
7. ASSISTANCE SOCIALE	Ndèye Aïda FAYE
8. EAU ET ASSAINISSEMENT	Mamadou AMOUZOU
9. AGRICULTURE	Fodé DIEME
10. ENVIRONNEMENT	Mamadou FAYE
11. ELEVAGE	Modou Ndour FAYE
12. PECHE MARITIME	Woudou DEME
13. TRANSPORT	Bocar KA
14. TOURISME	Adama SECK
15. BTP	Mamadou DAFPE
16. PRODUCTION INDUSTRIELLE	Mamadou WONE
17. INSTITUTIONS FINANCIERES	Malick DIOP
18. COMMERCE EXTERIEUR	El Hadj Oumar SENHOR
19. COMPTES ECONOMIQUES	Mamadou Ngalgou KANE et Adama SECK
20. PRIX A LA CONSOMMATION	El Hadji Malick CISSE et Baba NDIAYE
21. FINANCES PUBLIQUES	Madiaw DIBO
22. CULTURE	Atoumane FALL

**AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE**

Rocade Fann Bel-air Cerf-volant - Dakar. B.P. 116 Dakar R.P. - Sénégal

Téléphone (221) 33 869 21 39 / 33 869 21 60 - Fax (221) 33 824 36 15

Site web : [www.ansd.sn](http://www.ansd.sn) ; Email: [statsenegal@ansd.sn](mailto:statsenegal@ansd.sn)

**Distribution : Division de la Documentation, de la Diffusion et des Relations avec les Usagers**

**ISSN 0850-1491**

## Introduction

Le Sénégal, à l'instar de nombreux pays subsahariens, est encore confronté à plusieurs contraintes sur le plan environnemental et la gestion des ressources naturelles, nonobstant les efforts déployés durant ces dernières années en matière de conservation et de protection des actifs naturels. Entre autres problèmes environnementaux, il faut noter la surexploitation des ressources naturelles, la prolifération des déchets (liquides, solides), la pollution et les inondations, lesquels constituent une menace potentielle pour les écosystèmes en particulier, et pour le milieu physique et humain environnant, en général.

Ce chapitre fait l'état des lieux dans le secteur de l'environnement et des ressources naturelles pour l'année 2013. Il comprend deux (2) parties. La première aborde les politiques et réformes dans le secteur. La deuxième partie procède à l'état des lieux dans le secteur de l'environnement en mettant en relief les contraintes et les réponses apportées ainsi que les résultats obtenus en termes de réalisations et niveau d'atteinte des objectifs fixés (cibles). L'accent est davantage mis sur les sous secteurs tels que le capital forestier, la biodiversité, l'environnement marin et côtier et les pollutions et nuisances.

## X.1. POLITIQUES ET REFORMES DANS LE SECTEUR DE L'ENVIRONNEMENT

Conformément aux orientations de la Lettre de Politique Sectorielle de l'Environnement et des Ressources Naturelles (LPSEEN), le Sénégal s'est fixé comme objectif, sur la période 2009-2015, d'assurer une gestion rationnelle de l'environnement et des ressources naturelles pour contribuer à la réduction de la pauvreté dans une perspective de développement durable.

Cet objectif global se décline en trois (3) objectifs sectoriels en phase avec les objectifs du millénaire pour le développement (OMD7 – assurer un environnement durable), les politiques nationales de développement économique et social et les conventions internationales. Les objectifs sectoriels se déclinent comme suit : *OS1 « améliorer la base de connaissance de l'environnement et des ressources naturelles », OS2 « accélérer la lutte contre la tendance actuelle à la dégradation de l'environnement et des ressources naturelles dans le respect des conventions internationales y afférentes » et OS3 « renforcer les capacités institutionnelles et techniques des acteurs dans la mise en œuvre des actions de conservation de l'environnement et des ressources naturelles ».*

La mise en œuvre de la politique environnementale repose sur le Cadre de Dépenses Sectorielles à Moyen Terme (CDS-MT) qui définit les activités et les actions à mener en adéquation avec les ressources financières sollicitées, selon une programmation permettant d'atteindre à terme les objectifs sectoriels fixés par la LPSEEN.

Il convient de souligner, par ailleurs, que la politique environnementale a fait l'objet d'une révision en 2013 pour mieux intégrer les principes du développement durable conformément aux recommandations et orientations issues du dernier Sommet de Rio (Rio+20) en rapport avec l'agenda post 21 qui accorde une place de choix à la thématique.

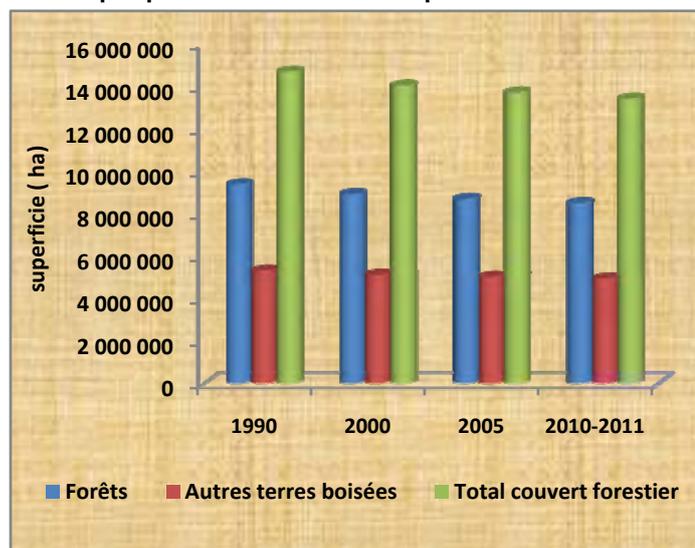
## X.2. ETAT DES LIEUX DANS LE SECTEUR DE L'ENVIRONNEMENT

Le secteur de l'environnement et des ressources naturelles est confronté à plusieurs contraintes liées à la dégradation continue du couvert végétal et du capital naturel, la perte de la biodiversité et la fragilisation de l'environnement marin et côtier. Autant de problèmes auxquels des solutions doivent être apportées pour la restauration des équilibres écologiques menacés et une meilleure prise en charge des questions liées aux changements climatiques.

### X.2.1. LE POTENTIEL FORESTIER

Avec une superficie de 8,5 millions d'hectares (source : FRA 2010), les formations forestières subissent plusieurs agressions d'ordre physique et anthropique qui contribuent dans une très large mesure à leur dégradation. A titre illustratif, le couvert forestier a accusé une perte moyenne annuelle de 40 000 hectares entre 2005 et 2010 contre un déficit de 45 000 hectares par an sur la période 2000-2005. Ce qui correspond à un gain annuel de 5 000 hectares.

Graphique 10.1 : Evolution du potentiel forestier



La perte du potentiel forestier est le résultat de plusieurs facteurs conjugués, entre autres, les causes physiques (feux de brousse, érosion, etc.) et le caractère abusif et illégal des pressions exercées sur les formations naturelles à des fins énergétiques (bois de chauffe, charbon de bois).

La production de charbon de bois, bien qu'ayant enregistré une baisse, reste encore élevée. Elle est passée de 84 485 tonnes à 44 287 tonnes en 2013. A l'inverse, la production de bois de chauffe s'est inscrite sur une tendance haussière durant ces dernières années. Elle s'est établie à 116 507 stères en 2013 contre 80 864 stères l'année précédente.

Tableau 10.1 : Evolution de l'exploitation forestière par espèce

Espèces ligneuses	unités	Quantité prélevée			
		2010	2011	2012	2013
Charbon de bois	tonne	57 947	74 749	84 485	44 287
Bois de chauffe	stère	107 145	126 127	80 864	116 507
Bois d'œuvre	pied	60	677	735	196
Bois service	unité	52 770	35 000	47 805	53159
Bois artisanat	pied	36 709	35 000	46 883	26 409

Source : Bilans annuels, DEFCCS

S'agissant des dommages causés par les feux de brousse, les statistiques font état de 2 744 429 tonnes de biomasse brûlée en 2013 (sur une superficie de 762 921 ha) contre 3 568 145 tonnes en 2012, ce qui a permis de préserver 823 716 tonnes de biomasse par rapport à l'année précédente. Cette performance est le résultat des actions de prévention, notamment la sensibilisation et l'éducation des populations.

Pour inverser la tendance à la dégradation du capital forestier, l'Etat a poursuivi ses actions de reforestation et de protection, à travers notamment le reboisement, la régénération naturelle assistée (RNA), la mise en défens et la lutte contre les feux de brousse (ouverture et entretien de pare-feux). Ce qui a permis d'enregistrer, en termes de réalisations, des résultats assez probants par rapport au bilan de l'année précédente. Le niveau de performance est ressorti toutefois relativement faible par rapport aux prévisions : cas du reboisement et de la RNA.

Au titre du reboisement, le niveau de réalisation s'est établi à 22 196 ha en 2013 (sur un objectif de 40 000 ha) contre 18 420 ha en 2012, soit une hausse de 20,5%. La contre-performance par rapport aux prévisions est à mettre en liaison avec la mise en place tardive des intrants et l'insuffisance de la main d'œuvre locale.

La régénération naturelle assistée a connu une légère hausse en passant de 3 046 ha en 2012 à 3 780 ha en 2013, avec toutefois un niveau de réalisation relativement faible par rapport à l'objectif fixé de 10 000 ha, soit 37,8%. Pour la mise en défens, les réalisations ont porté sur 29 378 ha en 2013 contre 61 900 ha en 2012, soit une baisse de 52,5%.

Concernant l'ouverture et l'entretien de pare-feux, les réalisations de l'année 2013 ont porté, d'une part, sur 3 021 km de pare-feux ouverts (contre 3 182 km en 2012) pour un objectif de 2300 km et, d'autre part, sur 3 631 km de pare-feux entretenus (contre 2 511 km en 2012) sur 3 500 km prévus.

En définitive, l'année 2013 a été marquée par un léger relâchement en matière de conservation et de restauration du couvert forestier, comparé à l'année précédente ; comme illustré par la baisse du ratio<sup>20</sup> reforestation/déforestation qui s'est établi à 1,16 contre 1,21 en 2012. Ce résultat est à mettre en relation avec les contre-performances enregistrées dans le reboisement et la RNA et l'évolution négative de la mise en défens.

<sup>20</sup> Ratio utilisé pour mesurer l'effort consenti en matière de reforestation pour compenser les dommages causés par la déforestation. Un ratio supérieur à 1 traduit un progrès alors qu'un ratio inférieur à 1 signifie un relâchement.

### X.2.2. LA BIODIVERSITE

Au Sénégal, la biodiversité reste encore confrontée à plusieurs contraintes d'ordre physique, anthropique et économique qui affectent le développement de son potentiel composé de 3 093 espèces végétales dont 32 espèces menacées et 4 330 espèces animales dont 112 menacées selon les dernières estimations du Centre Mondial de Surveillance Continue et de Conservation de la Nature (WCMC). Le risque de disparition des espèces menacées est, en partie, imputable à la dégradation continue du couvert végétal et au recul du potentiel ligneux (à l'intérieur et en dehors des formations forestières classées).

Le domaine classé compte six (6) parcs nationaux, six (6) réserves d'avifaune, trois (3) réserves de biosphère, deux (2) sites de patrimoine mondial et deux cent treize (213) forêts classées (compte non tenu des forêts non classées des zones de terroirs).

Les actions menées en matière de protection et de conservation de la biodiversité concernent essentiellement le classement, la lutte contre les végétaux aquatiques envahissants et la gestion des parcs et réserves naturelles. Dans l'ensemble, le bilan des réalisations n'a pas fondamentalement varié par rapport à l'année précédente.

S'agissant du classement et de la protection, on note une stagnation du taux de classement qui se maintient à 35,7% (chiffre supérieur à la norme de la FAO) alors que le taux de protection se situe à 11% pour un objectif de 12% à l'horizon 2015.

En matière de la lutte contre les végétaux aquatiques envahissants (VAE), aucune action n'a pu être réalisée en 2013 pour motif de fermeture du projet en charge de cette activité (PGIAAPO<sup>21</sup>).

Au titre de la gestion des parcs et réserves naturelles, les réalisations ont porté sur l'approbation des plans d'aménagement et de gestion du Parc National de Niokolo Koba (PNNK) et de la Réserve de la Faune du Ferlo Nord (RFFN) et la mise en œuvre du plan d'urgence du PNNK. De même, l'inventaire de la faune terrestre a pu être réalisé grâce à la levée des contraintes financières. Le processus d'érection de la Réserve du Ferlo en Réserve Mondiale de Biosphère a été entièrement bouclé.

---

<sup>21</sup> Projet de Gestion Intégrée des Adventices Aquatiques Proliférant en Afrique de l'Ouest

### X.2.3. L'ENVIRONNEMENT MARIN ET CÔTIER

L'environnement marin et côtier est mis à rude épreuve par les effets adverses des changements climatiques, notamment l'élévation du niveau de la mer et le rétrécissement des côtes. A cela, vient s'ajouter l'occupation humaine anarchique des côtes. Entre autres mécanismes de riposte, l'Etat a poursuivi les travaux de consolidation du littoral, prévus dans le cadre du projet du Fonds d'adaptation aux changements climatiques et du Programme Régional de lutte contre l'érosion côtière de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (PRE/UEMOA). Ce qui a permis de consolider 730 mètres de côte en 2013 (au niveau de la zone de Thiawléne sise à Rufisque) sur un objectif de 2 000 mètres. En revanche, une seule brise lame a été réalisée à Saly sur les neuf (9) prévues.

### X.2.4. POLLUTIONS ET NUISANCES

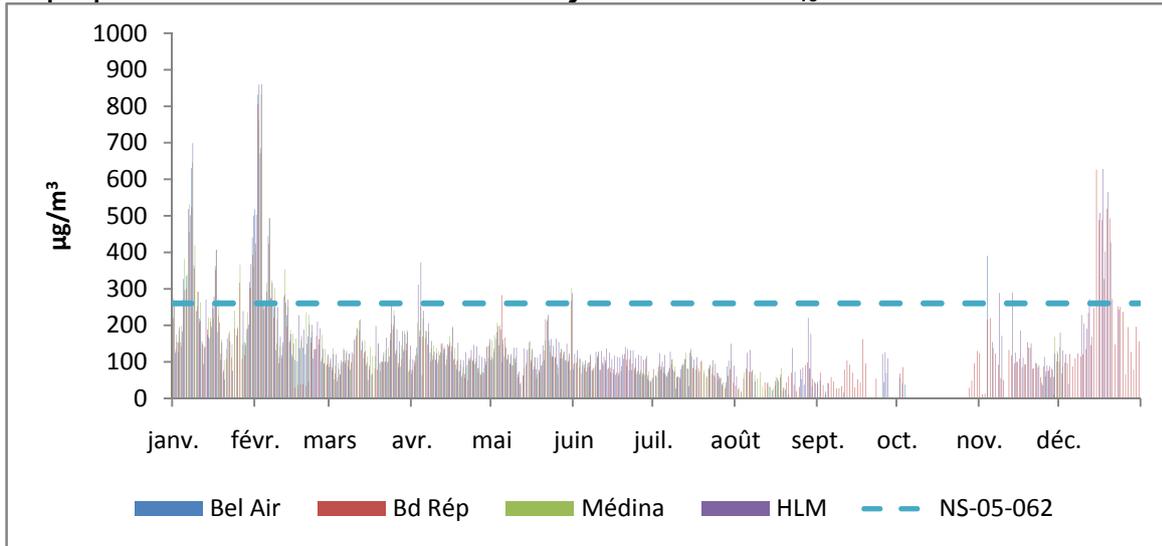
Au Sénégal, la pollution constitue un sérieux problème environnemental, notamment au niveau de la capitale, occasionnant ainsi des désagréments sur le bien-être et les conditions d'existence des populations (problèmes d'hygiène alimentaire, maladies, détérioration du cadre de vie, etc.).

Selon le Centre de Gestion et de la Qualité de l'Air (CGQA) du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, les particules de poussière en suspension dans l'atmosphère (PM<sub>10</sub>) constituent la principale source de pollution de l'air (voir figure 4). En 2013, la pollution a été plus ressentie durant la saison sèche, avec des concentrations moyennes journalières de particules pouvant atteindre trois (3) fois la norme sénégalaise<sup>22</sup>. Durant l'hivernage (entre juillet et octobre), les valeurs enregistrées sont faibles et n'ont jamais dépassé la norme.

La concentration moyenne annuelle de particules de poussière à diamètre inférieur à 10 µg (PM<sub>10</sub>) a atteint 133µg/m<sup>3</sup> en 2013 au niveau de la région de Dakar, dépassant largement la valeur recommandée par l'OMS (20µg/m<sup>3</sup>), ce qui dénote un risque sanitaire réel pour les populations. Ce niveau de pollution en particules est principalement favorisé par les poussières en provenance du Sahara, mais aussi les activités humaines. Pour les autres polluants, il n'y a pas eu de dépassement par rapport à la norme sénégalaise.

<sup>22</sup>La norme sénégalaise (NS – 05 – 062) est une norme qui fixe les conditions et précautions de rejet des polluants gazeux ainsi que leurs valeurs limites maximales de concentration dans l'atmosphère.

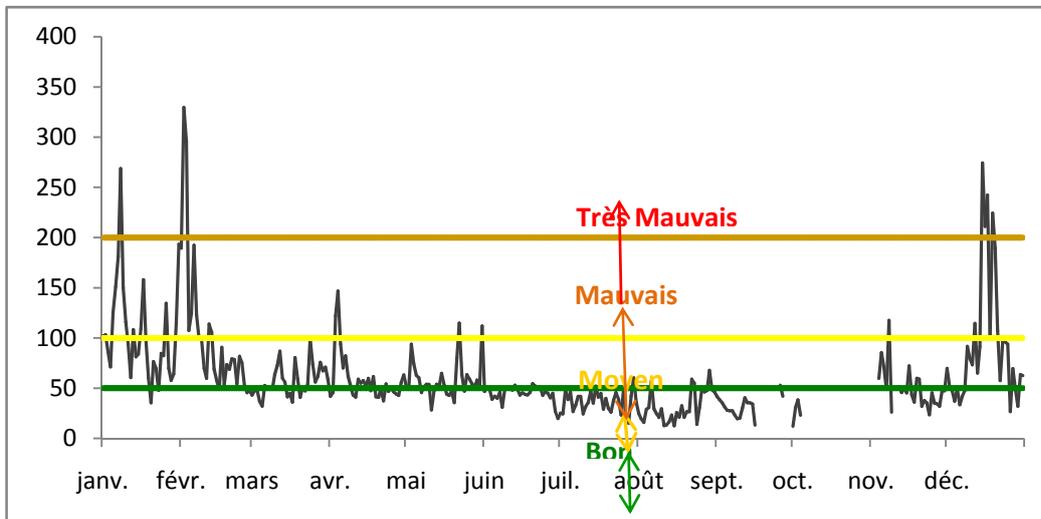
Graphique 10.2 : Evolution des concentrations journalières de PM<sub>10</sub> en 2013



Source : CGQA-DEEC

Globalement, la qualité de l'air a été moyenne en 2013 avec une moyenne de l'Indice global de la Qualité de l'air (IQA) de 61 contre 65 l'année précédente. Des épisodes importants de pollution ont été observés entre janvier et février, et en décembre 2013.

Graphique 10.3 : Evolution de l'Indice de la Qualité de l'Air en 2013



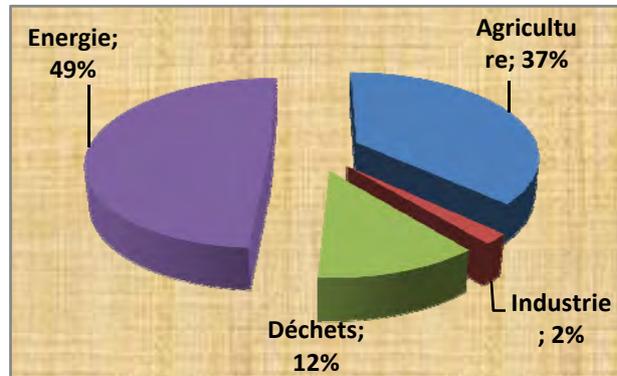
Source : CGQA-DEEC

Les émissions de gaz à effet de serre (GES) constituent également une source non négligeable de pollution, avec un volume global estimé à 16 890,92 Giga-grammes de CO<sub>2</sub> d'après les conclusions du deuxième rapport sur la communication nationale de la Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés (DEEC). Ce qui correspond à une émission de 1,8 tonne de CO<sub>2</sub> par habitant si l'on ne tient pas compte de la séquestration de carbone dans le secteur de la foresterie et 0,67 tonne

par habitant si l'on tient compte de la séquestration de carbone, chiffre inférieur à la moyenne mondiale (4,5 tonnes<sup>23</sup> CO<sub>2</sub> par habitant et par an) et à la moyenne africaine (1,5 tonne<sup>24</sup>).

En termes de contribution aux émissions de GES, le secteur de l'énergie est le plus émetteur avec 49% du volume global des émissions, suivi du secteur de l'agriculture qui participe à hauteur de 37%. Les déchets et les procédés industriels interviennent pour 12% et 2% respectivement.

Graphique 10.4 : Emissions par secteur d'activité



Dans le cadre de la lutte contre les pollutions et nuisances, l'Etat a poursuivi les actions concernant les inspections, les contrôles d'Etablissements Classés (EC), le suivi des Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) et le traitement des appels relatifs aux urgences environnementales. Il convient de souligner également les actions entreprises en matière d'atténuation et de mitigation dans les principaux secteurs émetteurs, à travers l'élaboration des mesures d'atténuation et d'adaptation à l'échelle nationale (MAAN) et des stratégies de développement sobre en carbone.

S'agissant des inspections et contrôles d'Etablissements Classés, 137 parmi eux ont fait l'objet de contrôles et d'inspections au niveau national en 2013 sur 218 inventoriés, soit 63% contre 54% en 2012. A l'inverse, un relâchement a été observé au niveau du suivi des PGES qui a porté sur 74 en 2013 sur un nombre total de 188 projets validés avec conformité environnementale, soit un taux de réalisation de 39% contre 67,5% l'année précédente.

Relativement aux mesures d'atténuation, les études ont été partiellement bouclées et un programme d'atténuation a été élaboré dans le secteur de l'énergie à travers l'analyse de la politique actuelle.

<sup>23</sup> Source : Philippe OSSET, « Effet de serre : quelques chiffres », Janvier 2007

<sup>24</sup> Source : Philippe OSSET, « Effet de serre : quelques chiffres », Janvier 2007

## Conclusion

Globalement, l'année 2013 s'est révélée relativement peu performante par rapport à l'année précédente en termes de réalisations et d'atteinte des objectifs fixés, nonobstant quelques progrès notés dans certains domaines.

En particulier, un relâchement a été observé dans les actions de reforestation (entretien de pare-feux, reboisement) et de protection côtière. Les prévisions n'ont pas été réalisées pour certaines activités-phares régaliennes comme l'entretien de pare-feux, le reboisement et la protection côtière.

Entre autres facteurs explicatifs de cette contreperformance, il faut noter : (i) les lenteurs notées dans la mise œuvre du Programme de Renforcement et de Consolidation des Acquis (PRCA<sup>25</sup>) du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, (ii) le retard accusé dans la réalisation de certaines activités, (ii) l'insuffisance du personnel technique dans les structures déconcentrées. D'où la nécessité de prendre des mesures idoines en vue de l'atteinte des objectifs de développement du secteur à l'échelle nationale, régionale voire mondiale.

---

25 Programme destiné à fournir des ressources additionnelles pour la mise œuvre de la politique environnementale.